

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AS1122

présenté par

Mme Dufeu, Mme Khedher, Mme Fontaine-Domeizel, M. Baichère, M. Morenas, Mme Piron, M. Haury, M. Fugit, Mme Le Peih, M. Sorre, M. Cellier, M. Damaisin, Mme Josso, Mme Khattabi, Mme Janvier, M. Chalumeau, Mme Hammerer, M. Rebeyrotte, M. Vignal, Mme Vignon, Mme Wonner, M. Simian, Mme Clapot, M. Cazenove, Mme Oppelt, M. Daniel, Mme Sarles, M. Dirx, M. Damien Adam, Mme Bagarry, Mme Rossi, M. Buchou, Mme Grandjean, M. Belhamiti et Mme Fontenel-Personne

ARTICLE 12

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

7° (*nouveau*) Un module d'éducation pour la santé, de prévention et de promotion de la santé. »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les Français ne sont pas suffisamment sensibilisés à l'éducation pour la santé, la prévention et la promotion de la santé. Il s'agit pourtant d'un véritable enjeu de santé publique car ces trois leviers permettent aux concitoyens d'anticiper et de prévenir l'apparition de certaines pathologies en encourageant les dépistages ou encore la vaccination, mais également aux usagers du système de santé d'être acteurs de leur propre santé et de son amélioration.

Si l'éducation de la santé est présente à l'école, elle tend à être moins importante avec l'avancée en âge alors qu'elle est essentielle à tout âge de la vie. De plus, les messages de prévention auprès des jeunes n'ont pas vocation à être les mêmes auprès des personnes âgées et il faut donc que les citoyens disposent d'un véritable lieu d'appropriation de l'éducation pour la santé, de prévention et de promotion de la santé.

L'espace numérique en santé offre en cela une importante opportunité par son caractère universel et personnalisable.

Aussi, il est important qu'à l'ouverture de cet espace, les citoyens bénéficient d'une sensibilisation à l'éducation pour la santé, la prévention et la promotion de la santé afin de lui faire prendre conscience qu'il est un acteur essentiel de sa propre santé.

De plus, il semble opportun que parmi les outils mis à disposition des citoyens, un module soit disponible afin de centraliser les informations dans ces domaines. Ce module permettrait aux citoyens qui souhaitent s'informer autour des bonnes pratiques de disposer de ces informations dans l'espace numérique de santé qui a vocation à centraliser l'ensemble de la vie sanitaire de l'individu.